

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 593

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Gernigon

-----

**ARTICLE 11**

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« 2° Après la seconde occurrence du mot : « matière », sont insérés les mots : « d'accompagnement et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel assurant une coordination avec la dénomination « accompagnement et soins palliatifs » retenue à l'article 1<sup>er</sup> lors de l'examen en commission.